

Strasbourg, le 22 mai 2025

Une nouvelle étape pour le développement des énergies renouvelables dans l'Eurométropole : la SPL Énergies Renouvelables Eurométropolitaines est désormais opérationnelle

La Société Publique Locale (SPL) Strasbourg Énergies Renouvelables Eurométropolitaines a pour mission de contribuer à massifier la production d'énergies renouvelables sur le patrimoine public de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour renforcer l'approvisionnement et l'autonomie énergétique locaux. Elle vise à concevoir, financer, réaliser, exploiter, gérer et maintenir des installations de production et de distribution d'énergie renouvelable, telles que l'hydroélectricité, les micro-réseaux de chaleur et le photovoltaïque.

La création de la SPL Strasbourg Énergies Renouvelables Eurométropolitaines s'inscrit pleinement dans le **Schéma Directeur des Énergies 2050** de l'Eurométropole de Strasbourg, et participe activement à la **Stratégie solaire** de l'Eurométropole, visant à renforcer le déploiement local de l'énergie solaire et à atteindre les objectifs ambitieux en matière d'autonomie énergétique et de réduction des émissions de CO₂.

Le parc solaire du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Mundolsheim, aménagé par l'Eurométropole, sera l'un des premiers projets majeurs exploité par la SPL, qui a vocation à démultiplier ce type d'infrastructures vertueuses. Le PEM respectant à la fois la biodiversité locale, la sérénité du voisinage, la production d'énergie et la demande en infrastructures de stationnement.

1/ Création de la SPL Énergies Renouvelables Eurométropolitaines : la collectivité poursuit son engagement pour atteindre la neutralité carbone

1. a Une société publique locale au service des énergies renouvelables



Approuvée en conseils municipal et métropolitain en décembre 2024, la **SPL Strasbourg Énergies Renouvelables Eurométropolitaines** a pour vocation de renforcer la production locale d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire, tout en favorisant leur consommation sur place.

Son statut juridique de société publique locale lui permet de travailler exclusivement pour ses collectivités actionnaires, avec un fonctionnement souple et une gouvernance publique.

Gouvernance, organisation et fonctionnement de la SPL

La SPL est dirigée par un **conseil d'administration** chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il est composé de 7 membres, dont 5 représentant.es de l'Eurométropole de Strasbourg et 2 représentant.e-s de la Ville de Strasbourg.

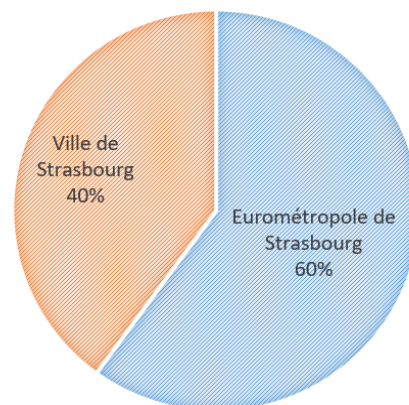
Ce conseil d'administration élit son **Président**, qui organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société.

La direction générale de la société est assumée, sous la responsabilité du Président, par un Directeur général nommé par le conseil d'administration. Le **Directeur général** est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Une **assemblée générale des actionnaires** est chargée chaque année de statuer sur les comptes, de valider le budget et d'examiner le rapport d'activité.

Le capital social, compte tenu des besoins de financement de la future société, a été fixé à **1 900 000 euros**, répartis comme suit :

- 1 140 000 euros apportés par l'Eurométropole de Strasbourg, représentant 60 % de l'actionariat ;
- 760 000 euros apportés par la Ville de Strasbourg, représentant 40 % de l'actionariat.



1. b Une mission : produire et consommer l'énergie au plus près

La SPL est chargée de développer, exploiter et maintenir des équipements de production d'énergie solaire, en s'appuyant sur une logique de **maillage local et d'autoconsommation collective**.

Elle déploiera un **programme d'investissement de 8,1 millions d'euros**, intégrant :

- La création d'une centrale photovoltaïque au sol sur 5 hectares ;
- La solarisation de 4 100 m² de toitures publiques ;
- L'installation d'ombrières photovoltaïques couvrant l'équivalent de 512 places de stationnement ;
- La gestion des installations existantes, comme celle du PEM de Mundolsheim.

En complément, la SPL se positionne sur un segment encore peu occupé par les opérateurs privés : **la solarisation diffuse du patrimoine public**, un levier essentiel à la réussite de la transition énergétique territoriale. Elle jouera un rôle de soutien, essentiel à la poursuite de la dynamique engagée sur le territoire en soutien du Plan Climat adopté en 2019.

1. c Des objectifs alignés avec la stratégie territoriale

À l'horizon 2030, la SPL vise l'installation de :

- 7,1 MWc de puissance solaire sur le patrimoine bâti et non bâti public du territoire ;
- Une production annuelle estimée à 7,4 GWh, soit environ 7,5 % des besoins actuels en électricité de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces projets s'inscrivent dans un contexte local de fort développement :

- 19 MWc de puissance photovoltaïque déjà installée sur le territoire permettant d'alimenter environ 8 360 foyers (hors chauffage) et d'éviter 9 400 tonnes de CO₂ par an ;
- Une dynamique renforcée depuis 2020, soutenue par la modification n°3 du PLUi, la maturité technologique et financière du photovoltaïque et la crise énergétique de 2022 qui a favorisé l'émergence de solutions locales.

Les nouveaux projets, tels que les parcs solaires flottants d'Eschau et Illkirch, ou encore ceux du Zénith et de Sunn'Stett, devraient permettre à terme de produire chaque année l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage d'environ 22 000 foyers et d'éviter 25 000 tonnes de CO₂ par an.



2/ Enjeux techniques et environnementaux pris en compte lors de la conception du parc solaire du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Mundolsheim

2. a Un foncier idéal pour le photovoltaïque

Implanté sur le pôle d'échanges multimodal (PEM) de Mundolsheim, ce projet photovoltaïque s'inscrit pleinement dans la logique de production décentralisée et de valorisation des espaces publics.

En recouvrant les places de stationnement, **les ombrières offrent une double fonction** :

- Protéger les véhicules contre le soleil et les intempéries ;
- Produire de l'électricité verte destinée à être autoconsommée ou réinjectée dans le réseau.

Ce projet marque une étape importante dans la stratégie de solarisation des infrastructures de mobilité du territoire.

2. b Un projet partenarial et localement financé

Le parc solaire de Mundolsheim illustre parfaitement **l'engagement des acteurs publics et privés du territoire**.

Les panneaux solaires sont produits par Voltec Solar, entreprise alsacienne implantée à Dinsheim-sur-Bruche, et la métallerie est assurée par une entreprise située au Port-du-Rhin à Strasbourg.

Ce projet est financé par les collectivités et réalisé en circuit court, illustrant **un modèle de transition énergétique territorialisée et intégrée**.

2. c Calendrier prévisionnel du parc solaire et présentation du projet en quelques chiffres : une production d'énergie locale et renouvelable

Le projet de parc solaire est ambitieux, à la fois sur le plan technique et environnemental. Voici un aperçu chiffré des principales caractéristiques :

- Surface couverte : 1 400 m² de panneaux photovoltaïques orientés SUD
- Nombre d'ombrières : 4
- Nombre de places couvertes : 126 véhicules légers
- Nombre de panneaux : 750
- Technologie : panneaux bifaciaux (gain énergétique de + 15 %)
- Puissance installée : 250 kWc
- Production annuelle estimée : 298 MWh
- Équivalent consommation : 59 foyers



Calendrier prévisionnel :

- Travaux lancés en 2024
- Mise en service prévisionnelle courant 2025

EN BREF

Avec la création de la SPL Strasbourg Énergies Renouvelables Eurométropolitaines et la concrétisation de projets tels que le parc solaire de Mundolsheim, **l'Eurométropole de Strasbourg (ré)affirme son engagement pour une transition énergétique ambitieuse, solidaire et ancrée dans le territoire.**

En mobilisant les compétences locales, en réinvestissant l'espace public et en favorisant l'autoconsommation, ces initiatives contribuent à faire émerger un nouveau modèle de production et de consommation énergétique : **plus local, plus résilient, plus durable.**

